

S.I.V.O.S

La Chapelle-Moulière - Lavoux - Liniers

Procès verbal Séance du 04 avril 2022

Étaient présents :

Membres délégués du syndicat :

Commune de La Chapelle-Moulière

Mr Kevin GOMEZ
Mr David BRIAND
Mr Arnaud MONVOISIN
Mr Samuel MOREAU

Commune de Lavoux :

Mr Jérôme CAMUS
Mme Mireille MASPEYROT
Mme Catherine OSSET

Commune de Liniers

Mr Pascal FAIDEAU
Mme Lucie MINOT

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Bénédicte BOURDEREAU (pouvoir à Mme Lucie MINOT) et Mme Maguy LUMINEAU (pouvoir à Mme Catherine OSSET).

Absent excusé : Mr Philippe PLAT.

Représentant les enseignants : Mme Marion CLÉMENT, directrice de l'école de Liniers.
Mme Isabelle VAILLANT, directrice de l'école de La Chapelle-Moulière.
Mme Yolène ANDREO, directrice de l'école de Lavoux est absente et excusée.

Représentant les parents d'élèves : Mme Véronique LOISEAU, Mme Gésabelle DUPONT.

Secrétaire du SIVOS : Mme Karen DATRAT RAFFIER.

Secrétaire de séance : Mme Mireille MASPEYROT.

Nombre de délégués présents : 9 (quorum atteint)

Votants : 11

Début de séance : 18h30

Ordre du jour

12. DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de financer l'acquisition d'un ensemble de matériel informatique (rappel pour mémoire : tablettes informatiques destinées aux écoles), Monsieur Le Président demande au conseil syndical de procéder en investissement, au virement de crédit comme suit :

Article 2313	Constructions	- 2 500.00 €
Article 21831	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 2500.00 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité

- Accepte la décision modificative
- Autorise le virement de crédit correspondant

13. TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux changements et aux modifications de contrats intervenus en cours d'année, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Poste	
				Pourvu	non pourvu
Administrative	Secrétaire	Adjoint Administratif	17/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	14,11/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	28,43/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	CDI Adjoint Technique	32/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	CDI Adjoint Technique	30,57/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	CDI Adjoint Technique	24,16/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	CDI Adjoint Technique	19,87/35ème	x	
Technique	Adjoint Technique	CDD Adjoint Technique	23,98/35ème	x	
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	32,43/35ème	x	
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	29,20/35ème	x	

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à modifier le tableau des effectifs
- **Autorise** le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision

Mme OSSET attire l'attention du SIVOS sur la vigilance budgétaire à avoir concernant les emplois CDD et CDI du SIVOS, compte tenu des prévisions de baisse d'effectifs à partir de 2023/2024 et de potentielles fermetures de classe dans les prochaines années.

14. TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Les membres du Comité du SIVOS ont été invités à se prononcer sur la nouvelle tarification de la cantine et de la garderie.

Le Président rappelle les tarifs actuels pour l'année 2021/2022 (et ce depuis le 1^{er} septembre 2020) :

Tarifs pour la cantine :

- Enfants et le personnel du SIVOS : 3,20 €
- Enseignants : 5,35 €
- Stagiaires enseignants : 5,35 €
- Stagiaires non rémunérés : 3,20 €

Tarifs pour la garderie :

- De 1 à 12 présences : 3 € la présence
- De 13 à 17 présences : 35,50 €
- De 18 présences et plus : 52 €
- Pénalités de retard : 25 €

Les membres du Comité du SIVOS jugent que la question de l'opportunité ou non d'augmenter les tarifs des repas doit être étudiée. La Commission « Cantines/menus » pourrait être force de proposition pour évaluer la hausse qui pourrait être proposée, en fonction du taux d'inflation, avec comparaison du coût mensuel des denrées entre septembre 2021 et le second trimestre 2022.

Deux possibilités sont à étudier : soit une hausse forfaitaire unique du prix unitaire du repas, soit des tarifs différenciés selon le quotient familial.

Il est proposé au SIVOS d'étudier la faisabilité d'une tarification au quotient familial.

Après discussions et débats, les membres du Comité du SIVOS ne souhaitent pas se prononcer ce jour sur une nouvelle tarification.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement au lancement d'une étude sur la faisabilité d'une mise en place d'une tarification de la cantine et de la garderie au quotient familial avant d'établir de nouveaux tarifs.

15. RECTIFICATION DE LA DELIBERATION 07/2022 PARTICIPATION DES 3 COMMUNES POUR 2022 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier le tableau Participation des Communes, rubrique Besoin Financement, et d'indiquer le montant de 258 175,95 € au lieu de 293 290 €.

Afin de contribuer aux dépenses afférentes au SIVOS, il est demandé aux trois communes du regroupement scolaire une participation financière. Le besoin de financement est de **258 175,95 €**.

La clé de répartition qui sert de calcul pour la participation financière de chaque commune, est la suivante :

Population DGF : 20 % Potentiel financier : 20 % Nombre d'enfants scolarisés : 60 %

Calcul des pourcentages

	POPULATION DGF		POTENTIEL FINANCIER		NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES	
La Chapelle-Moulière	760	29.64 %	703 798 €	28.55 %	70	31.25 %
Lavoux	1 215	47.39 %	1 091 313 €	44.26 %	110	49.11 %
Liniers	589	22.97 %	670 447 €	27.19 %	44	19.64 %
	2 564	100.00 %	2 465 558 €	100.00 %	224	100.00 %

Participation des Communes

Rappel du besoin en financement total : 258 175,95

BESOIN FINANCEMENT 258 175,95 €	POPULATION DGF 20 %	POTENTIEL FINANCIER 20 %	NOMBRE D'ENFANTS SCOLARISES : 60 %	TOTAL
La Chapelle-Moulière	15 305,28 €	14 739,36 €	48 407,99 €	78 452,63 €
Lavoux	24 468,31 €	22 854,93 €	76 069,70 €	123 392,94 €
Liniers	11 861,59 €	14 040,90 €	30 427,88 €	56 330,38 €
TOTAL	51 635,19 €	51 635,19€	154 905,57 €	258 175,95 €

L'appel de cotisation se fera trimestriellement sur production d'un état visé par Monsieur Le Président.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement à la modification de l'erreur matérielle du tableau Participation des Communes, comme précisé ci-dessus.

Questions diverses

1. Contrôle APAVE de l'école de LA CHAPELLE MOULIERE

Suite à un contrôle par le groupe APAVE, il a été constaté que les bordures en bois du bac à sable sont abimées. Les enseignantes informent que le bac à sable est un bon élément de récréation pour les enfants. Aussi, il a été décidé de le réparer.

Une rénovation sera à prévoir en 2023.

2. Gestion des sites de compostage

Les composteurs de Grand Poitiers ont été mis en place à l'école de Liniers et à l'école de La Chapelle-Moulière, pas encore à l'école de Lavoux.

Mme MINOT indique que, pour assurer une bonne gestion et l'entretien de ces composteurs, les services de Grand Poitiers organise des formations. Cette formation, obligatoire, est à prévoir pour les agents du SIVOS (cuisinier-ères et agents techniques). Les dates possibles sont : 12 mai, 24 juin, 31 août, 23 novembre. La date à retenir sera à voir avec les agents.

La délibération portant sur le choix du mode de gestion, selon plusieurs possibilités proposées par Grand Poitiers, devra être soumis au SIVOS lors de sa prochaine réunion.

Pour mémoire, rappel des options possibles :

- Gestion interne : 117 €/an/site, soit 351 €/an/3 sites
- Gestion externe (services GP) : 1 700 €/3 sites pour la 1^{ère} année
4 077 €/3 sites les années suivantes

3. Directeur multi-sites

Suite à une réunion avec les inspecteurs de circonscriptions le 31 mars, les services du DASEN ont annoncé que le projet de la mise en place d'un poste de directeur multisites pour le RPI La Chapelle-Liniers-Lavoux a été abandonné pour les raisons suivantes :

- Pas d'utilité pédagogique ;
- Compte tenu de la baisse prévisionnelle des effectifs en 2023 / 2024, il n'y a pas de nécessité de mettre en place en poste supplémentaire sur le RP ;
- La création de ce poste dévaloriserait les postes des directrices actuelles, avec un risque de turnover des enseignantes ;
- Maintenir un dialogue de proximité avec les parents.

Mme VAILLANT fait remarquer que le projet de créer un poste de directeur multi-sites sur le RPI avait été initialement proposé avec les mêmes arguments,

4. Le poste de Carole PAINEAU

Il a été prévu d'établir un état d'heures pour récapituler le temps de travail de Mme PAINEAU, qui assure la surveillance dans la cour et de la cantine de l'école de LA CHAPELLE MOULIERE. Le SIVOS rembourse les heures travaillées de Mme PAINEAU dans le cadre de l'école à la maire de LA CHAPELLE MOULIERE.

5. Lettres d'huissier reçues par les parents pour les factures impayées de la cantine et de la garderie.

Suite à la réception de ces courriers (avec frais d'huissier à régler, 7 €), sans avoir reçu de relance préalable, les représentants des parents d'élèves font part aux membres du Conseil syndical du mécontentement des parents.

Il est indiqué aux représentants des parents d'élèves que le paiement « normal » est néanmoins possible, en utilisant le coupon de la facture, et sans les frais d'huissier.

6. Faits de violence à l'école de LA CHAPELLE MOULIERE

Il a été relaté des comportements violents entre certains élèves dans ladite école.

Mme VAILLANT indique que la situation a été gérée dès la rentrée de septembre, la classe en question s'étant avérée assez agitée, et que des échanges avec les parents ont permis de rétablir la situation.

Fin de séance : 20 h 30.

